



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



21091090

ale,

22 JUL. 2021

au greffe du tribunal de l'arrondissement
de Bruxelles

Greffe

N° d'entreprise : **0682 632 748**

Nom

(en entier) : **FURTHER**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Avenue Louise, 343, 1050 Bruxelles****Objet de l'acte : Démission - nomination**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2021

"[...] Première délibération

Le Président indique que Monsieur Geoffrey VAN HECKE a présenté sa démission en qualité d'administrateur de la société, le 23 juin 2021.

Dans la foulée, il a invité la société à veiller à pourvoir à son remplacement, s'il échet.

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Geoffrey VAN HECKE et le remercie pour les actes accomplis dans le cadre de sa mission.

Deuxième délibération

Afin de pourvoir au remplacement de l'administrateur démissionnaire, il est décidé à l'unanimité par les actionnaires de nommer Monsieur Frans VAN HECKE en qualité de nouvel administrateur de la société.

Cette nomination prend effet immédiatement.

Le mandat du nouvel administrateur sera exercée à titre gratuit, sauf décision contraire ultérieure de l'assemblée générale.

Troisième délibération

Pouvoir, avec faculté de substitution, est donné à Me Christophe Hoogstoel et Me Léopold de Schoutheete, dont le cabinet est situé à 1050 Bruxelles, avenue Louise, 235 (9ème étage), agissant conjointement ou séparément, aux fins de la représenter en vue d'assurer les formalités de publication légale et, si nécessaire, de modifier les enregistrements auprès des autorités compétentes (y compris auprès de l'administration de la TVA ou de la Banque-Carrefour des Entreprises) en raison des décisions prises au cours de la présente assemblée générale, la société promettant ratification des actes du mandataire [...]"

Christophe Hoogstoel
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 30/07/2021 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).